Règlement de l'exposition colombophile des 21 et 22 février 2025 <u>Martigues</u>

1. L'enlogement :

Il aura lieu le vendredi 21 février de 15h à 18h30. Il est fixé à 1,50€ par pigeon

2. La répartition des pigeons :

L'exposition est organisée en 3 catégories :

- ∘ km/prix
- sport
- standard

Dans chaque catégorie, les pigeons sont répartis comme suit :

- vieux mâles
- Vieilles femelles
- Yearlings mâles
- Yearlings femelles
- Jeunes mâles
- Jeunes femelles

3. <u>Définition des catégories :</u>

• Km/prix :

Pigeons	Conditions à respecter
Vieux (mâles et femelles)	1500 km/prix sur 2 ans
Yearlings (mâles et femelles)	1000 km/prix sur 2 ans
Jeunes (mâles et femelles)	2 prix ou 500 km

Pour cette catégorie, un prix d'honneur sera décerné.

• Sport: concerne les pigeons ayant participé aux concours en 2024:

Pigeons	Conditions à respecter
Vieux (mâles et femelles)	3 prix dans l'année
Yearlings (mâles et femelles)	2 prix dans l'année
Jeunes (mâles et femelles)	1 prix dans l'année

Pour cette catégorie, un prix d'honneur sera décerné.

• Standard:

Pourront aller dans cette catégorie, des vieux mâles et femelles, yearlings mâles et femelles et jeunes mâles et femelles.

Pour cette catégorie, un prix d'excellence sera décerné à un mâle et une femelle.

4. Pré-sélection des Régions :

Chaque région pourra présenter une équipe de 12 pigeons : 2 vieux mâles, 2 vieilles femelles, 2 yearlings mâles, 2 yearlings femelles, 2 jeunes mâles et 2 jeunes femelles.

Ces pigeons seront enlogés dans la catégorie Km/prix et devront en respecter les conditions.

Le matricule de ces 12 pigeons devra être IMPERATIVEMENT envoyé via le tableau (disponible sur le site de la FCF) par mail à la FCF avant le 1er Février 2025.

L'enlogement de ces 12 pigeons sera pris en charge par la FCF.

5. Palmarès:

L'équipe championne de France sera celle qui aura totalisé le plus grand nombre de points et qui aura présenté une équipe complète.

6. Remise des prix :

Elle aura lieu le samedi 22 février 2025 à ?